

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET LOGEMENT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 11-610 du 10 mai 2011 fixant au titre de l'année 2011 la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne de techniciens supérieurs de la météorologie**

NOR : DEVD1112905S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-118 du 2 février 1995 relatif au statut particulier des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les candidats dont les noms figurent dans la liste ci-dessous sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne de techniciens supérieurs de la météorologie, ouvert par l'arrêté du 21 janvier 2011 susvisé (18 candidats, filière exploitation) :

ALBERT Fabien.  
AUFFRET David.  
BASTIANELLI Emilie.  
CASSIGNAT Christophe.  
DANCALE Ariza.  
GORLIER Étienne.  
GUEFRI Gabriel.  
JOOS Julien.  
LALO Marc.  
LEMAIRE Vincent.  
MAILLARD Sacha.  
MARCHYLLIE Marick.  
MERLEAU Tony.  
PEREZ Maxime.  
PREVOT Daniel.  
RICORD Élodie.  
ROUZEAU Sébastien.  
VALIENTE Romain.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 10 mai 2011.

Pour le président-directeur général  
et par délégation :

Pour la directrice des ressources humaines empêchée :  
*L'adjoint à la directrice des ressources humaines,*

T. THIBAUT